

LE 9 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le neuvième jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un (2021-02-09), siégeant par voie de visioconférence et à huis clos sous la présidence du maire monsieur René Beauregard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois, François Lamoureux, ainsi que madame Johanne Desabrais.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Lagrandeur.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

2021-02-013

ADOPTION DU HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé, depuis, à chaque 10 jours;

ATTENDU QUE le décret du 5 février 2021 numéro 102-2021 prolonge l'état d'urgence jusqu'au 12 février 2021 ;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement de la présente séance soit ajouté au site internet de la municipalité.

2021-02-014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

Monsieur le maire René Beauregard ouvre la séance à 20 h.

2021-02-015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Copie de l'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, est disponible dans la salle et la secrétaire et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** »

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- SÉANCE ORDINAIRE

1.1 Ouverture de la séance à huis clos

2- ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption du procès-verbal de janvier 2020

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- CORRESPONDANCE

5- FINANCE

5.1 Rapport de la secrétaire-trésorière – Janvier 2021

5.2 Rapport de l'inspecteur municipal – Janvier 2021

5.3 Lettre ou avis de rappel aux personnes endettées envers la municipalité

6- ADMINISTRATION

6.1 Autorisation comptes à payer – Décembre 2020 et Février 2021

6.2 Suivi – Coop Au cœur du village

6.3 Nomination du maire suppléant

6.4 Adoption des salaires 2021 et des conditions de travail des employés

6.5 MRC de La Haute-Yamaska – Modification de l'entente intermunicipale concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau

6.6 Demande d'autorisation auprès du MELCC – Traitement de l'eau du puits de la salle des loisirs

6.7 Fondation SÉTHY – Demande d'appui au projet : Circuit interactif d'interprétation des milieux naturels de la Haute-Yamaska - Présentée au Fonds de développement des communautés

6.8 Club-conseil Gestrie-sol – Demande d'appui au projet : Développement d'une certification pour la conservation de la biodiversité en milieu agricole – Présentée au Fonds de développement des communautés

6.9 Génération Avenir – Demande d'appui au projet : Ligne téléphonique pour entrepreneurs – Présentée au Fonds de développement des communautés

6.10 Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska

7- RAPPORTS ADMINISTRATIFS

7,1 Rapports verbaux ou écrits :

7.1.1 Secrétaire-trésorière

7.1.2 Inspecteur municipal en voirie et en environnement

7.1.3 Protection incendie et/ou Sûreté du Québec

8- VOIRIE MUNICIPALE

9- URBANISME

9.1 Sentier d'hébertisme – Achat de modules dans le cadre de la subvention du Fonds Montérégie on bouge

9.2 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – Lot 4 284 992 du cadastre du Québec

10- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

10.1 MRC de La Haute-Yamaska – Entente de coopération intermunicipale en matière de loisirs

10.2 Achat de panneaux dans le cadre de la Campagne de sécurité routière 'Milieu Agricole, soyez vigilant

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-02-016 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil présents ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DÛMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit **ADOPTÉ** tel que rédigé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion est tenue à huis clos et par visioconférence et aucune question n'a été reçue par courriel.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

- 4.1 MRC de La Haute-Yamaska : aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, enveloppes supplémentaires de 500 000\$.
- 4.2 MELCCC : lettre du ministre accordant une aide financière de 996 799.84\$ à la MRC de La Haute-Yamaska en redevances pour l'élimination des matières résiduelles 2020.
- 4.3 UPA: lettre concernant une « Campagne de sécurité routière », offrant l'opportunité de se procurer des panneaux d'affichage qui vise la circulation dans les zones agricoles.
- 4.4 Fondation SÉTHY : offre de service pour le contrôle des plantes exotiques envahissantes.
- 4.5 Hydro Québec : évaluation préliminaire du coût des travaux pour le prolongement de la ligne moyenne tension triphasée sur la rue de l'Asaret, soit pour 21 630\$.
- 4.6 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives : aide financière de 71 114\$ est accordée pour le projet d'aménagement du parc de planche à roulettes et de terrain de pétanque.

2021-02-017 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – DU 13 JANVIER AU 9 FÉVRIER 2021**

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 9 février 2021 portant sur les dépenses du 13 janvier au 9 février 2021 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Pierre Daigle

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la secrétaire-trésorière daté du 9 février 2021 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 13 janvier et le 9 février 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2021-02-018 **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL – DU 13 JANVIER AU 9 FÉVRIER 2021**

Soumis au conseil : Rapport écrit en date du 9 février 2021 portant sur les dépenses du 13 janvier au 9 février 2021 a été remis au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal daté du 9 février 2021 sur les autorisations de dépenses effectuées entre le 13 janvier et le 9 février 2021.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

2021-02-019

LETTRÉ OU AVIS DE RAPPEL AUX PERSONNES ENDETTÉES – TAXES IMPAYÉES OU AUTRES COMPTES DUS

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière doit préparer au cours du mois de février de chaque année un état des personnes endettées envers la municipalité et que cette liste doit être soumise au conseil du mois de mars de chaque année ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil demande à la secrétaire-trésorière de faire parvenir à tous les propriétaires endettés envers la municipalité, pour des comptes de taxes ou autres comptes dus, pour les années 2019 et 2020, une lettre d'avis ou un rappel, leur donnant jusqu'au 1er mars 2021 pour acquitter leur dette ou prendre entente avec la municipalité.

QUE la lettre d'avis devra comprendre également, pour les personnes concernées :

- Le total des taxes dues pour 2021 dans le cas où les taxes doivent être acquittées dans les 30 jours suivant la demande de paiement (versement unique – le solde devient immédiatement exigible), soit pour le 1er mars 2021 ou ;
- Seulement le montant du versement échü en taxes municipales représentant le 1^{er} versement (1^{er} mars 2021) qui devient exigible 30 jours suivants la demande de paiement dans le cas où les taxes pourraient être acquittées en plusieurs versements (seul le montant du versement échü est exigible) et elles seront alors ajoutées à ceux de 2019 et 2020.

QUE le rappel, cependant, ne comprendra pas les taxes 2021.

QUE le rappel ne sera pas transmis pour toutes taxes impayées ou autres comptes dus totalisant 50\$ et moins.

QUE rapport de cette correspondance soit fait au conseil qui en prendra connaissance à la séance de mars 2021.

2021-02-20

APPROBATION COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2020 ET FÉVRIER 2021

Soumis au conseil: Liste des comptes de décembre 2020 et de février 2021.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie les salaires, les comptes à payer et autorise le paiement des comptes dus, tels que soumis :

Salaires payés durant le mois de janvier 2021		
Dépôt #2100001 au dépôt #21000227		14 732.83\$
Comptes à payer pour décembre 2020 et de février 2021 :		
Chèque #2100020 au chèque #2100050	70 530.75\$	
Paiement par internet	11 004.22\$	
Comptes à payer pour 2020 et février 2021		81 534.97\$

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

SUIVI - DOSSIER DE LA COOPÉRATIVE AU CŒUR DU VILLAGE

Dépôt du budget réel du mois d'octobre et novembre 2020

2021-02-021

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE pour des fins opérationnelles, il est souhaitable de nommer un maire suppléant en cas d'incapacité d'agir de monsieur le maire René Beaugard ;

ATTENDU QUE ce conseil désire conserver le principe établi de l'alternance par numéro de siège pour une période de trois mois;

SUR PROPOSITION de Sophie Beaugard

DUMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil nomme monsieur François Lamoureux conseiller municipal au siège no. 5, maire suppléant pour une période d'environ trois (3) mois, soit du 10 février 2021 au 11 mai 2021 inclusivement.

2021-02-022

ADOPTION DES SALAIRES 2021 ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

Soumis au conseil : Document décrivant les salaires et conditions de travail de chacun des employés municipaux pour 2021;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve la grille des salaires et les conditions de travail se rattachant à chacun des employés municipaux, incluant l'augmentation de salaire basée sur l'indice de prix à la consommation (IPC) du mois de décembre représentant 0.7%, pour l'année 2021, telle qu'adoptée dans la résolution numéro 2020-01-010 pour les années 2020-2021 et 2022.

2021-02-023

MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES COURS D'EAU

Soumis au conseil : Projet d'une nouvelle entente intermunicipale concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau.

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC de La Haute-Yamaska concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau doit être actualisée ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté une résolution autorisant une nouvelle entente intermunicipale concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau ;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉ par François Lamoureux

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve la nouvelle entente intermunicipale concernant les responsabilités à l'égard des cours d'eau et autorise monsieur le maire, René Beauregard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Lagrandeur à signer pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

QUE la municipalité, en vertu de l'article 5 de l'entente, nomme l'inspecteur municipal comme personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi.

2021-02-024

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC – TRAITEMENT DE L'EAU DU Puits DE LA SALLE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la qualité de l'eau du puits alimentant la salle des loisirs et la coopérative Au cœur du village ne respecte pas tous les critères du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et qu'un système de traitement est nécessaire;

ATTENDU QUE l'installation d'un système de traitement de l'eau potable doit être autorisée selon l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE);

ATTENDU QU'une demande d'autorisation doit être présentée au ministère de l'Environnement (MELCC) à cet effet.

PROPOSITION de Johanne Desabrais

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford mandate *François Poulin, ingénieur* pour :

- préparer et de soumettre, en son nom, la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE et tout engagement en lien avec cette demande ;
- délivrer une attestation de conformité des travaux selon l'autorisation accordée ;
- produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable.

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford s'engage à :

- transmettre au MELCC l'attestation de conformité et un exemplaire du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable au plus tard 60 jours après la fin des travaux ;
- utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford autorise Madame France Lagrandeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation.

2021-02-025

FONDATION SÉTHY – DEMANDE D'APPUI AU PROJET : CIRCUIT INTERACTIF D'INTERPRÉTATION DES MILIEUX NATURELS DE LA HAUTE-YAMASKA - PRÉSENTÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Soumis au conseil : Courriel de monsieur Frédérick Chir, de la fondation SÉTHY, demandant une résolution d'appui au projet *Circuit interactif d'interprétation des milieux naturels de la Haute-Yamaska*.

ATTENDU QUE la Fondation SÉTHY dépose le projet *Circuit interactif d'interprétation des milieux naturels de la Haute-Yamaska*, au Fonds de développement des communautés et demande l'appui de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce projet vise à mettre en place un circuit d'interprétation des milieux naturels à l'échelle de la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QUE ce projet est appelé à jouer un rôle structurant, notamment dans la conservation du territoire et dans la protection et la mise en valeur du patrimoine agricole;

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie la Fondation SÉTHY pour son projet *Circuit interactif d'interprétation des milieux naturels de la Haute-Yamaska*, présenté au Fonds de développement des communautés.

QUE ce conseil accepte de contribuer à ce projet pour un montant de 350\$, tel que soumis dans la présentation de ce projet.

2021-02-026

CLUB-CONSEIL GESTRIE-SOL – DEMANDE D'APPUI AU PROJET : DÉVELOPPEMENT D'UNE CERTIFICATION POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE – PRÉSENTÉ AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Soumis au conseil : Courriel de madame Andrea Schroder, agronome du Club-conseil Gestrie-Sol demandant une résolution d'appui pour le projet *Développement d'une certification pour la conservation de la biodiversité en milieu agricole*.

ATTENDU QUE le Club-conseil Gestrie-Sol dépose le projet *Développement d'une certification pour la conservation de la biodiversité en milieu agricole* au Fonds de développement des communautés et demande l'appui de la municipalité;

ATTENDU QUE ce projet vise à développer une certification et récompenser les producteurs agricoles pour des actions faites pour l'aménagement ou la protection de milieux favorisant la biodiversité dans la région de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE ce projet mettra en valeur le territoire de la Haute-Yamaska, ses milieux naturels et agricoles ainsi que son leadership au Québec en matière de protection et d'aménagement pour la biodiversité.

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DUMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie le Club conseil Gestrie-Sol dans son projet *Développement d'une certification pour la conservation de la biodiversité en milieu agricole*, présenté au Fonds de développement des communautés.

2021-02-027

GÉNÉRATION AVENIR – DEMANDE D’APPUI AU PROJET : LIGNE TÉLÉPHONIQUE POUR ENTREPRENEURS – PRÉSENTÉE AUX FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Soumis au conseil : Courriel de madame Mariane Laflamme de Génération Avenir demandant une résolution d’appui au projet *Ligne téléphonique pour entrepreneurs*.

ATTENDU QUE l’organisme Génération Avenir dépose un projet de *ligne téléphonique pour les jeunes entrepreneurs*, au Fonds de développement des communautés et demande l’appui de la municipalité;

ATTENDU QU’en cette période de pandémie, ce projet vise à soutenir les jeunes entrepreneurs afin de réduire la détresse psychologique;

ATTENDU QUE l’objectif est de former un comité bénévole d’entrepreneurs volontaires, dans la région de la Haute-Yamaska, désirant aider d’autres entrepreneurs, lesquels recevront une formation pour être en mesure de soutenir convenablement tous les jeunes entrepreneurs en détresses ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE ce conseil appuie l’organisme Génération Avenir dans son projet de *ligne téléphonique pour entrepreneurs*, présenté au Fonds de développement des communautés

2021-02-028

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis au conseil : Rapport annuel d’activité de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – janvier 2021

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d’activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l’article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d’activité pour l’exercice 2020 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l’année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d’activité, conformément aux directives du ministère;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford adopte le rapport annuel d’activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford, daté de janvier 2021, conformément à l’article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QU’elle confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d’activité.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE ET EN ENVIRONNEMENT

L’inspecteur municipal dépose son rapport écrit des travaux effectués du mois précédent.

PROTECTION DES INCENDIES

Dépôt du rapport du service de Sécurité incendie de janvier 2021

2021-02-029

SENTIER D’HÉBERTISME – ACHAT DE MODULES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DU FONDS MONTÉRÉGIE ON BOUGE

Soumis au conseil : Document illustré détaillant l'offre des modules de l'entreprise : Création dans les arbres Steve Desbiens;

ATTENDU QUE notre municipalité a déposé une demande d'aide financière (résolution 2020-10-179) projetant l'installation de module pour un « parcours d'hébertisme » le long du sentier linéaire pour la pratique d'activités;

ATTENDU QUE la demande de subvention a été accordée par Fonds Montérégie on bouge;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance de l'offre de tous les modules offerts par Création dans les arbres Steve Desbiens;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve l'achat de module de l'entreprise Création dans les arbres Steve Desbiens.

QUE les modules sélectionnés pour la création du sentier sont :

V7 Pont Thibétain	2 600\$
V11 tronc oscillant	3 200\$
V12 traverse de lianes	2 500\$
R1 Pont de singe	1 900\$

QUE la municipalité assumera les frais reliés à la préparation de l'emplacement, du matériel amortisseur et autre frais requis pour l'installation du sentier d'hébertisme.

2021-02-030

DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q. POUR UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 4 284 992 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis au conseil : Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q., sur le lot 4 284 992 du cadastre du Québec, afin d'y construire une résidence, par David F. Ménard, demandeur.

ATTENDU QUE monsieur David F. Ménard, fils du propriétaire actuel monsieur Mario Ménard, s'adresse à la C.P.T.A.Q. dans le but d'obtenir une autorisation à une fin autre qu'agricole, sur une superficie d'environ 5 000 mètres carrés, pour la construction d'une résidence afin de bénéficier de la proximité de l'exploitation agricole déjà en place et surtout dans le but de la revaloriser davantage ;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande d'autorisation, soit les lots 4 284 991, 4 284 992, 4 697 204 et 3 987 909 présentent une superficie de 56,2 hectares ;

ATTENDU QUE la parcelle visée par cette demande, sur le lot 4 284 992, pour la construction d'une résidence, a été choisie afin de limiter son impact sur l'agriculture ;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de peu d'espace sur son territoire pour la construction résidentielle et que les espaces disponibles ne peuvent répondre à cette demande vu la distance avec son exploitation agricole ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DÛMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil appuie la demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la C.P.T.A.Q., présenté par monsieur David F. Ménard, afin d'ériger un bâtiment d'usage résidentiel sur le lot 4 284 992 du cadastre du Québec.

2021-02-031

MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS

Soumis au conseil : Projet d'entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude quant au diagnostic évaluant les capacités et les opportunités de mise en commun des équipements, infrastructures et services en matière de loisirs.

ATTENDU QUE chaque municipalité locale partie à l'entente à intervenir doit déléguer trois personnes, dont au moins un élu et un membre de son personnel, pour agir à titre de membre du comité de coopération intermunicipale de ce projet et communiquer sans délai à la MRC les coordonnées pour joindre ces membres par courriel et par téléphone ;

ATTENDU QU'en vertu de l'entente à intervenir, la Municipalité du Canton de Shefford, la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doivent déléguer le gestionnaire des loisirs à l'emploi de leur municipalité pour agir à titre de membre du comité de pilotage ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux
DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

1. D'autoriser le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. Déléguer les personnes suivantes pour agir à titre de membres du comité de coopération intermunicipale :
 - a. Mme Francine Vallières Juteau à titre d'élu de la municipalité ;
 - b. Mme Lise Ferland à titre de membre du personnel de la municipalité ;
 - c. M. René Beauregard à titre de maire ;
3. Déléguer Madame Lise Ferland, responsable des loisirs à la municipalité, pour agir à titre de membre du comité de pilotage;
4. Transmettre à la MRC de La Haute-Yamaska copie de la présente résolution accompagnée des coordonnées permettant de joindre par courriel et téléphone les membres des comités ainsi délégués.

2021-02-032

UPA : COMMUNIQUÉ SUR LA « CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE le MTQ, en collaboration avec l'UPA, a développé une affiche qui vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles.

SUR PROPOSITION de Johanne Desabrais
DÛMENT APPUYÉ par Francine Vallières Juteau
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte d'adhérer à la campagne d'affichage visant à sensibiliser les automobilistes aux risques associés à la circulation dans des zones agricoles;

QUE la municipalité achète et installe 7 panneaux de sensibilisation (4'x8') au prix d'environ 378\$ (plus taxes), avec logo de la municipalité, sur ses chemins/rang reliés aux risques en lien avec les déplacements de machineries agricoles;

QU'une demande soit déposée au MTQ pour l'installation une affiche, fournit par la municipalité, sur le 8^e Rang Est considérant que cette route est sous leur juridiction et que l'installation est aux frais dudit ministère.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La réunion est tenue à huis clos et par visioconférence et aucune question n'a été reçue par courriel.

2021-02-033

FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités; la présente séance est levée à 20 h 35.

France Lagrandeur
Directrice générale
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».